

CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT

Procès-verbal de la séance du 30 août 2011

Il est 20h17 lorsque le président ouvre cette première séance de la législature en adressant une cordiale bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'à Claire Duperrex représentante pour le Journal du Pays-d'Enhaut.

Président : M. Colin Rayroud

Sont présents : 33 conseillers/ères
La Municipalité
Mme Danièle Lenoir, boursière

Sont excusés : M. Daniel Favre-Perrod
Mme Sofie Weibull

Une minute de silence est faite en mémoire de Mme Josette Yersin.

Le quorum (17) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est :

1) Assermentation d'un conseiller
2) Procès-verbal de l'assermentation du 16.06.2011 et de la dernière séance du 28.06.2011
3) Communications du Bureau
4) Communications de la Municipalité
5) Préavis no 10/2011 Compétences municipales pour les dépenses extrabudgétaires
6) Préavis no 11/2011 Autorisation générale de plaider
7) Préavis no 12/2011 Autorisation générale pour transferts immobiliers et consitution de servitudes
8) Préavis no 13/2011 Demande de crédit pour le remplacement de l'installation du chauffage à la Grande Salle
9) Préavis no 14/2011 Demande de crédit pour l'étude de la réalisation du réseau de chauffage à distance et la mise à jour des divers services communaux dans la rue du village
10) Préavis no 15/2011 Demande de crédit pour la réalisation du plan partiel d'affectation « Pont de Pierre »
11) Préavis no 16/2011 Demande de crédit d'étude pour la rénovation de la Grande Salle
12) Préavis no 17/2011 Demande de crédit pour l'aquisition d'une parcelle sur la place de la gare
13) Vacations du conseil
14) Divers et propositions individuelles

M. Hans-Ueli Mösching demande d'avancer les points no 8) et 9) de l'ordre du jour après le point no 4). Sa demande est acceptée à l'unanimité.

Après lecture de la bénédiction divine, le président ouvre les débats.

1) Assermentation d'un conseiller

M. Patrice Yersin est assermenté par le président devant l'assemblée.

2) Procès-verbal de la dernière séance

Le PV de l'installation des autorités du 16.06.2011 est accepté à l'unanimité avec remerciements.

Le PV du 28.06.2011 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur Michèle Genillard.

3) Communications du Bureau

Mme Claire Duperrex s'est proposée pour rédiger les comptes-rendus du conseil communal pour le Journal du Pays-d'Enhaut. Elle est chaleureusement remerciée pour son dévouement.

Le président rappelle que les rapports des commissions doivent être remis au plus tard 3 jours ouvrables avant la séance.

Les conseillers sont priés de lever la main pour solliciter la parole et se lever pour parler. Chacun se doit politesse et respect.

A l'avenir, le président contactera le premier membre des commissions nommées sera contacté par téléphone afin d'éviter des impairs.

4) Communications de la Municipalité

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic

Pour ce premier conseil de la législature, le programme s'annonce lourd en investissements. Ces réflexions ont déjà été faites avec l'ancienne Municipalité, il y a eu de nombreuses séances de travail et à ce jour c'est une Municipalité unanime et convaincue qui va présenter ces différents objets qui sont primordial pour la planification future du centre du village.

La Commune de Rougemont a fait peu d'investissement sous l'ancienne législature et qu'elle a de la marge pour atteindre son plafond d'endettement maximum.

Au 1^{er} mai 2011, la Commune a repris à la Saussaz du rentier Beat Buensoz un petit rural avec une habitation vétuste ainsi que le modeste domaine rattaché et des liquidités pour environ CHF 150'000.-. Ce printemps la Commune s'est retrouvée a devoir reloger un citoyen qui avait épuisé tous les recours en matière de droit de bail et c'est retrouvé sans logement. Selon la constitution vaudoise, la Municipalité est responsable de loger ses citoyens. La Municipalité a donc saisi l'occasion du rentier Beat Buensoz pour résoudre la situation. Vu la vétusté, des travaux ont été entrepris d'urgence, notamment pour la cuisine. Ceci fera l'objet d'un préavis pour le prochain conseil.

Mme Clairmonde Yersin
Pas de communications

Mme Sonia Lang

Les travaux de la route de la Combabelle sont terminés. La dernière couche de bitume a été posé le 7 juillet dernier.

Les travaux de la deuxième étape de la route de la Tinturière vont débiter dès le 5 septembre.

Pour la circulation, merci de vous conformer à la signalisation mise en place.

Les travaux d'éclairage de la place de la Gare, débiteront cet automne

M. Frédéric Blum

Information concernant les forêts. Des travaux d'essertage ont été effectués en faveur de biotopes à tétralyses dans le secteur de Rodomont Derrière. Les vernes recouvrant le sol ont été enlevées pour donner de la lumière et favoriser le développement des myrtilles, fruit dont se nourrit cet oiseau.

Des gros bois vont être hélicoptés à proximité de Rodomont Derrière. A noter que ces travaux sont subventionnés sur le principe des coûts effectifs par le Canton et la Confédération. Le montant estimé par le garde forestier est environ CHF 60'000.-.

Le forestier bucheron, Hugo Rey, a obtenu son brevet fédéral de contremaître forestier. Il peut dorénavant fonctionner comme un chef d'équipe et son cahier des charges est en cours de révision pour être clairement défini entre les tâches de garde-forestier et contremaître.

Au sujet du PGA : en négociation avec le Canton pour le périmètre contact. Soit la définition de l'autorisation du développement des constructions jusqu' à une certaine distance des commerces et des lieux de transports publics.

Bonnes nouvelles concernant l'Hotel Rougemont : en contact depuis plusieurs mois avec les nouveaux propriétaires le projet d'hôtel reste le même que le dernier déjà autorisé avec environ trente chambres et suites. Le début des travaux est prévu d'ici trois semaines.

M. Pierre-Alexandre Yersin

La mise en séparatif des égouts et eau potable de la route de la Teinturière se fera en même temps que les travaux cités précédemment par Mme Lang.

Le projet de la liaison d'eau Rougemont - les Revers – Château-d'Oex avance à bon pas et sera probablement soumis au conseil en décembre prochain.

Les travaux des Chalets Neufs vont être bientôt réalisés.

M. Rodolphe Turrian

La création du Jardin du souvenir au cimetière va débiter prochainement.

Les travaux adjugés pour le chalet de la Planche vont commencer début novembre.

M. André Reichenbach

Tourisme : Fusion des OT du Pays-d'Enhaut, un comité provisoire a été créé et la publication d'une annonce pour la recherche d'un directeur est parue dans les journaux.

La création du service audio-guide du musée du Vieux Pays-d'Enhaut est opérationnel.

Le sentier pédestre « le Borgeaud - la Grange » sera réaménagé cet automne avec l'aide de la Protection Civile.

8) Préavis no 13/2011

Demande de crédit pour le remplacement de l'installation de chauffage à la grande salle

M. Cyril Muriset de l'entreprise Energie Concept présente le projet aux conseillers.
Le président ouvre la discussion :

M. Denis Rosat demande quel est le délai pour la réalisation des travaux ?

M. Cyril Muriset répond qu'il faut compter 2 ans pour commencer les travaux. Les ménages privés sont raccordés au fur et à mesure et cela peut durer jusqu'à 5 ans.

M. Jean-Pierre Urweider est surpris du prix de 0,20 centimes par Kw/h.

M. Cyril Muriset précise que ce prix englobe l'installation de chauffage. Il reste pour le moment plus cher que le mazout (15 ct par Kw/h) par contre il ne faut pas prévoir de locaux pour une citerne à mazout. Le but est aussi de descendre ce tarif le plus bas possible. Dans certains villages, il a été possible de réduire le prix à 16-18 centimes par Kw/h.

M. Frédéric Blum complète que les prix sont basés sur les valeurs actuelles et ces tarifs peuvent fluctuer selon le marché. Par ailleurs, les communes seront fortement taxées par la Confédération si elles n'entreprennent pas de mesures pour les énergies renouvelables d'ici à 2020 environ.

Mme Annie Schwitzguébel se demande si le pellet est vraiment adéquat, car pour une énergie renouvelable, cela nécessite toute une manipulation par des machines qui fonctionnent au mazout avant d'être le produit final en pellet.

M. Cyril Muriset répond que la quantité nécessaire de mazout pour fabriquer du pellet reste très faible par rapport à l'utilisation du mazout directement dans le chauffage. Le prix du pellet ne va pas augmenter aussi vite que celui du mazout et c'est également une économie locale qui est concernée.

Selon Mme Annie Schwitzguébel, la fabrication de pellet n'est pas rentable au Pays-d'Enhaut. Une importante infrastructure en machinerie et bâtiments est nécessaire pour réaliser ce projet et cela implique un très gros investissement financier qui risque de freiner les consommateurs.

M. Frédéric Blum rappelle qu'à la base, le pellet est composé de sciure, c'est un sous-produit de l'industrie du bois suisse. M. Blum a bon espoir que la scierie se fasse au Pays-d'Enhaut. Le but n'est pas de construire une nouvelle unité de sciage. Des négociations sont en cours avec un scieur local pour déplacer sa scierie actuelle pour qu'il soit moins à l'étroit et d'y intégrer une unité de fabrication de pellets. Si cela ne se réaliserait pas, il y a de grandes quantités de bois de notre région qui partent dans l'industrie suisse qui fabrique aussi du pellet et qui est notamment revendu à Romandie Energie. Ce dernier fournit déjà certaines chaudières de la vallée. Ainsi le bois transformé en pellet revient au Pays-d'Enhaut.

Il est clair que l'évolution des prix va en augmentation et que cela peut fluctuer. Mais lors des cinq dernières années, le prix du pellet n'a pas bougé d'un seul centime. À signaler que si la production est garantie et que la demande est présente, les prix ne devraient pas exploser. Le risque d'augmentation n'est pas écarté, mais cela restera moins onéreux que le mazout.

Mme Annie Schwitzguébel cite l'exemple de Saanen où la matière première, soit la sciure, est sur place. Elle se soucie de l'approvisionnement de la sciure et pense qu'un autre système serait plus adéquat.

M. Cyril Muriset ajoute que ce sera uniquement la Grande Salle qui aura un chauffage à Pellet. Le chauffage à distance du Village serait alimenté par de la plaquette forestière.

M. Frédéric Blum explique le processus. Le remplacement de la chaudière de la Grande Salle sera légèrement plus grande que celle actuelle et les granulés de pellets sont livrés par camion pompe et déversés dans la chaudière. Pour une chaudière plus grande, elle serait alimentée par de la plaquette forestière ou déchiquetage. Une des voies d'approvisionnement envisageable serait via le groupement forestier du Pays-d'Enhaut. Pour diminuer les coûts il faudra prévoir un système de stockage global pour les trois communes. À Rossinière et Château-d'Oex ces types de chauffages seront également réalisés. Les sous-produits de notre industrie forestière seront valorisés dans le cadre de chauffage.

M. Denis Rosat : A priori chez nos voisins alémaniques, une chaudière à mazout a été rajoutée pour compléter le bois. Est-ce que ce sera aussi nécessaire d'ajouter dans ce projet une chaudière à mazout comme appoint ?

M. Cyril Muriset répond qu'effectivement une chaudière à mazout sera installée en tant que secours en cas de panne uniquement. Le chauffage à distance offrira une gamme de puissance en hiver à pleine charge et en été à charge réduite pour assurer l'eau chaude.

M. Pascal Oesch s'assure de la capacité de la chaudière de sécurité à mazout ?

M. Cyril Muriset dit qu'elle est de 1000 -1200 kw.

Mme Michèle Genillard s'inquiète de l'aspect financier de ce projet de 4 millions, est-ce que la Commune a les moyens pour réaliser ceci?

M. Cyril Muriset explique qu'il existe trois possibilité de financement :

1. la Commune finance la totalité
2. le contracting au travers d'entreprises spécialisées dans le domaine
3. la création d'une SA, avec une majorité d'actions pour la Commune complétée par des investisseurs privés

M. Jean-Pierre Urweider pose une question de fond : est-ce vraiment le rôle de la Commune de se transformer en marchand d'énergie ? La Commune a d'autres besoins tout aussi urgents comme le logement de nos citoyens. M. Urweider n'est pas contre l'étude du chauffage à distance, mais demande s'il serait possible d'en faire un parallèle avec le sujet du logement tout aussi important.

M. Frédéric Blum ajoute que la Commune est le moteur du départ du projet du fait qu'il va falloir refaire des chauffages des divers bâtiments communaux. Pour l'organisation future, la Commune n'a pas pour but de se charger au niveau financier et avec la gestion avec ce projet, mais de se retirer dans le futur au moyen de diverses possibilités. Il y aura aussi un retour sur investissement qui va se faire via des taxes et cela contribuera au financement. L'étude traitera également sur le moyen de gestion le plus adéquat à adopter.

M. Colin Karlen cite le montant de 4 mio pour la réalisation du projet, mais quel sera le montant final lorsque tous les travaux seront réalisés ?

M. Cyril Muriset affirme que cela englobe tous les travaux (eaux claires, eaux usées etc.). Le but de l'étude est d'exprimer un seul montant.

Mme Claire-Lise Blum-Burri : le but est de lancer cette étude est de mettre à plat toutes les inquiétudes et questions y référant. La Commune est en réflexion pour la construction d'un deuxième bâtiment au Pra. Des contacts ont été établis avec des personnes spécialisées dans le domaine pour trouver des solutions pour le financement pour dégager l'investissement de la Commune. La dernière législature a été plus modeste en investissement et à ce jour nous avons du pain sur la planche. La Commune a de la marge pour arriver au plafond d'endettement et le but est de ne pas augmenter les points d'impôts, mais cela reste un recours si nécessaire.

Nous sommes à un point crucial et la Municipalité a des réflexions de fond qui englobent la rue du village et ses dessous qui ne sont pas en ordre, le chauffage à distance et les logements. Il y a eu peu d'investissements par le passé et il ne faut pas oublier le risque de fusion n'est pas écarté. Alors faisons ce que nous avons à faire et c'est une opportunité de lancer des projets en début de législature.

Mme Danièle Lenoir : La Commune est en profonde réflexion sur ses finances. Pour les grands projets et tout ce qui touche le patrimoine financier (le chalet du Pra, le Braconnier et magasin), des solutions sont recherchées pour créer des coopératives pour décharger le côté financier de la Commune. On ne peut continuer à créer du patrimoine financier au détriment du patrimoine administratif (réfections des eaux et égouts, travaux incontournables des routes).

Des solutions sont recherchées pour ne pas péjorer financièrement la Commune dans le développement du patrimoine financier. Le système de coopérative est intéressant pour ce faire et se veut répandu en région de plaine. La Commune va rester le maître d'oeuvre des projets, mais ne sera pas l'unique et principale source de financement.

Pour tous les projets présentés jusqu'à la fin de l'année, la Commune a les moyens de les couvrir. Un nouveau point de situation sera fait en fin d'année.

M. Pierre-Alexandre Yersin : le SEVEN (service de l'environnement) oblige toutes les communes à être en séparatifs de l'eau ainsi que des égouts et la rue du village ne l'est pas ! La date butoir étant quasi atteinte, il faut aussi réfléchir à tout ceci. La canalisation de l'eau potable fait partie des premières canalisations de Rougemont et il faudra aussi la remplacer un jour. Les CHF 180'000.- sont prévus pour un projet d'étude avec un concept total de la rue du Village et pour voir comment aller de l'avant en englobant toutes les rénovations nécessaires. Chaque dicastère sera chiffré séparément et présenté au conseil.

Mme Sonia Lang : Ce crédit d'étude est pour obtenir une vision globale de la situation avec toutes les couches de la route et pour ne pas faire le travail à plusieurs reprises car on y n'aurait pas réfléchi précédemment avant d'entreprendre des importants travaux.

Mme Annie Schwitzguébel : Dans la présentation et au cours de ces discussions tout est englobé mais Il faut savoir ce que l'on vote ; changement du chauffage de la grande salle, projet de rénovation de la grande salle, chauffage à distance pour le village.

Mme Michèle Genillard rejoint l'opinion d'Annie Schwitzguébel et demande si le changement de chauffage à la Grande Salle ne va péjorer les travaux de rénovation du bâtiment.

M. Jean-Pierre Urweider se dit content d'avoir entendu les réflexions de la Municipalité et comprend qu'au final de l'étude un business plan clair et précis sera établi.

Mme Claire-Lise Blum-Burri : Il est clair que tous ces projets sont imbriqués mais un projet ne doit pas péjorer un autre.

M. Colin Karlen que se passera-t-il si le chauffage à pellet est hors service?

M. Cyril Muriset répond qu'à la place d'un mur béton un mur brique sera monté vers la chaudière car il se démonte plus facilement s'il faut intervenir dans ce secteur un jour.

M. Frédéric Blum : la chaudière de la Grande Salle ne sera pas surdimensionnée mais effectivement plus grande que la chaudière actuelle. Le but est de rallier les bâtiments dans le secteur.

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Anne-Noëlle Dupuy.

M. Denis Rosat demande s'il y a possibilité de mettre du solaire.

M. Cyril Muriset dit que cette option n'a pas été étudiée car de manière générale pour les écoles cela ne vaut pas la peine car c'est peu ou pas utilisé en période estivale.

M. Denis Rosat : ne va-t-on pas avoir des soucis avec une grosse chaudière à pellet lorsqu'elle va tourner à petit régime en été ?

M. Cyril Muriset confirme que ce sont des réglages à faire. Notamment à Rossinière le problème est réglé.

M. Pascal Oesch demande ce qu'il se passe lorsque la chaudière tombe en panne ?

M. Cyril Muriset explique qu'il n'y a pas de chauffage d'appoint prévu et qu'il faudra une chaudière mobile pour le temps de réparation.

Mme Michèle Genillard a fait un calcul pour les amortissements sur 3 ans des deux options :

1) coût total du chauffage à pellet : CHF 455'000.-, soit CHF 150'000.- d'amortissement par an

2) coût total du chauffage à mazout : environ CHF 100'000.- soit CHF 33'000.-

d'amortissement par an.

Ne serait-il donc pas plus avantageux de débiter avec le mazout avec un investissement minimum et dès que le projet de la rénovation du bâtiment et du chauffage à distance sera arrêté et que l'on sait ou l'on va, et à ce moment on pourra investir en conséquence ? Mme Genillard montre de la retenue à investir un montant important sans être sûr de ce qui va se réaliser dans ce quartier.

M. Colin Karlen appuie les paroles de Mme Michèle Genillard. La première économie à faire est d'isoler les bâtiments (local du feu, bâtiment du collège, vitrages de la Grande Salle) et propose de maintenir le chauffage au mazout.

M. Frédéric Blum félicite l'assemblée de vouloir continuer avec le mazout. Sa fibre écologique le pousse à changer de direction et aller dans ce sens. De commencer par le mazout pour le changer dans quelques années est un double investissement. À long terme, le mazout ne sera plus soutenu par les Cantons et la Confédération. L'isolation des bâtiments est prévue. Par crainte d'économie, la réflexion avec le mazout est fautive. Ne pas oublier que depuis 5 ans, le citoyen est taxé sur la facture d'électricité pour l'utilisation du sol afin de développer les projets. Ce fond se monte à bientôt CHF 300'000.- et la Commune a actuellement la possibilité de faire ces réflexions.

Pour Mme Annie Schwitzguébel, la boucle est bouclée. Le chauffage à pellets n'est pas la bonne solution pour la Grande Salle. Le mazout reste la meilleure option selon elle.

M. Frédéric Blum répond qu'au niveau des coûts oui le mazout est meilleur marché. À moins que l'industrie du bois ne s'écroule totalement à cause d'un cataclysme, on a de la sciure au Pays-d'Enhaut pour produire le pellet.

Mme Annie Schwitzguébel : exprime sa peine avec le pellet, car il faut tout un processus de transformation de la sciure au pellet qui nécessite du travail et de l'énergie.

M. Cyril Muriset précise que pour produire une même quantité de chauffage, le mazout va brûler 30x plus d'énergie grise (CO2) que le pellet.

Mme Michèle Genillard est consciente des soucis écologiques, mais trouve cet investissement très élevé pour une Grande Salle qui sera rénovée. Et dont on n'est pas certains que l'emplacement de la chaudière ne sera pas déplacé dans le nouveau projet.

Mme Clairmonde Yersin assure que le dessous de la Grande Salle ne sera pas modifié. Ce bâtiment va uniquement subir un lifting.

Mme Stéphanie Graf souhaite connaître le délai de réalisation que le chauffage à pellet soit opérationnel ?

M. Cyril Muriset répond ce qu'est réalisable pour la fin de cette année.

Mme Stéphanie Graf demande pourquoi ne pas relier la Grande Salle à l'éventuel chauffage à distance ?

M. Cyril Muriset dit que le coût sera plus élevé. Selon l'étude de faisabilité placer la chaudière directement dans la Grande Salle est plus avantageuse.

Mme Clairmonde Yersin apporte en complément que le pavillon scolaire « provisoire » doit aussi être rénové. Ce dernier sera aussi chauffé par l'intermédiaire de la chaudière à pellets.

M. Stéphane von Siebenthal s'inquiète de savoir si les sous-terrains de la Grande Salle sont isolés et étanches ?

Mme Clairmonde Yersin dit que la Commune a besoin de ce crédit d'étude pour étudier le bâtiment.

Mme Claire-Lise Blum annonce qu'il y a déjà eu plusieurs réunions avec l'architecte, spécialisé dans le domaine des écoles et salles de gym, pour la rénovation de la Grande Salle et la Municipalité a émis ces soucis. La Commune ne peut pas se permettre raser le bâtiment et tout recommencer. Le but est de faire au mieux, les sous-sols vont rester en l'état. Ce serait un mauvais exemple de mettre un chauffage à mazout dans la Grande Salle actuellement et de le rechanger dans 3 ans pour quelque chose de différent. La Municipalité croit à ce projet de chauffage à distance et pense être dans la bonne direction et suit les directives cantonales et fédérales.

M. Thierry Genillard résume que dans un rayon de 50 mètres, il y aura trois installations de chauffages : mazout, pellet et distance.

M. Cyril Muriset répond que oui, mais qu'ils sont répartis dans deux bâtiments. Le choix s'est porté sur le pellet car c'est plus aisé à alimenter la chaudière par pompage sur le site de la Grande Salle, contrairement à la plaquette forestière qui devrait être amenée par camion sur le terrain de foot.

Après ces riches discussions, l'objet est passé au vote.

Le président, M. Colin Rayroud demande si M. Colin Karlen maintient sa proposition de choisir le chauffage à mazout. Ce dernier confirme sa position mais n'insiste pas pour réaliser sa demande.

Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 455'000,- pour le remplacement de l'installation de chauffage à la Grande Salle

Est accepté par 15 OUI, 9 NON, 8 abstentions

M. Frédéric Blum remercie les conseillers et dit faire au mieux pour mener à bien ce projet.

Accepter le financement tel que présenté

Est accepté par 18 OUI, 1 NON, 13 abstentions

M. François Duperrex cite que selon le chapitre 5, art. 83 du règlement du conseil communal, la dernière proposition doit être présentée en premier au vote.

M. Jean-Pierre Urweider approuve l'intervention de M. Duperrex, mais étant donné que le préavis est désormais voté, il n'est plus possible de le changer.

M. Colin Rayroud s'en excuse et prend note pour le futur.

9) Préavis no 14/2011

Demande de crédit pour l'étude de la réalisation du réseau de chauffage à distance et la mise à jour des divers services communaux dans la Rue du Village

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Anne-Noëlle Dupuy.

Le préavis municipal est ensuite passé au vote.

Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 181'500.- pour l'étude du réseau de chauffage à distance et la mise à jour des divers services communaux dans la Rue du Village

Est accepté par 27 OUI, 0 NON, 5 abstentions

M. Frédéric Blum remercie le conseil pour l'acceptation du dossier. La création de la commission est une bonne proposition et ne peut pas encore préciser quand elle sera mise en place.

Accepter le financement tel que présenté

Est accepté par 28 OUI, 0 NON, 4 abstentions

M. Olivier Yersin propose que la commission des routes et infrastructures reprenne le flambeau.

M Tell Schwitzguébel soutient cette idée qui est passée au vote.

Accepter la nomination d'une commission (commission des routes comme commission permanentes)

Est accepté à l'unanimité

5) Préavis no 10/2011

Compétences municipales pour les dépenses extrabudgétaires

Le rapport favorable de la commission de gestion est lu par Mme Annie Schwitzguebel. La parole n'est pas demandée l'objet est passé au vote.

Accorder à la Municipalité, pour la période législative expirant en juin 2016, l'autorisation d'engager des dépenses extrabudgétaires pour un montant de CHF 50'000.- (cinquante mille) au maximum par année.

Est accepté à l'unanimité

La Municipalité rendra compte, à l'occasion du rapport annuel sur la gestion, d'une façon distincte, de l'emploi qu'elle a fait de cette compétence.

Est accepté à l'unanimité

6) Préavis no 11/2011
Autorisation générale de plaider

M. Michel Favre-Perrod donne lecture du rapport favorable de la commission.
La parole n'est pas demandée, l'objet est passé au vote.

Accorder à la Municipalité, pour la période législative expirant en juin 2016, l'autorisation générale de plaider, comprenant le droit de transiger, devant toutes instances judiciaires et administratives, tant en qualité de défenderesse que de demanderesse.

Est accepté à l'unanimité.

7) Préavis no 12/2011
Autorisation générale pour transferts immobiliers et constitutions de servitudes

M. Michel Favre-Perrod donne lecture du rapport favorable de la commission.
La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Accorder à la Municipalité, pour la période législative expirant en juin 2016, une autorisation générale pour traiter tous les transferts immobiliers. La valeur maximale est fixée à CHF 30'000,- (trente mille) par cas.

Est accepté à l'unanimité.

Accorder à la Municipalité, pour la période législative expirant en juin 2016, une autorisation générale pour procéder à toutes constitutions, modifications ou radiations de servitudes. La valeur maximale est fixée à CHF 30'000,- (trente mille) par cas.

Est accepté à l'unanimité.

10) Préavis no 15/2011
Demande de crédit pour la réalisation du plan partiel d'affectation « Pont-de-Pierre »

Le rapport favorable de la commission est lu par M. Fabrice Biemann.

Mme Michèle Genillard souhaite savoir ce qui oblige de faire le PPA ?

Mme Clairmonde Yersin répond que le déplacement du bâtiment ou les éventuels travaux du chauffage font l'objet d'un PPA.

M. Fabrice Biemann précise que selon le règlement communal des constructions, dès que l'on procède à un agrandissement ou une nouvelle construction il faut refaire le PPA.

Le vote se présente comme suit :

**Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 97'000.- pour la réalisation du PPA
« Pont-de-Pierre »**

Est accepté à l'unanimité

Accepter le financement tel que présenté

Est accepté à l'unanimité

11) Préavis no 16/2011

Demande de crédit d'étude pour la rénovation de la Grande Salle

Le rapport favorable de la commission est lu par M. Fabrice Bielmann.

M. Thierry Genillard demande ce qu'est devenu le projet de la Grande Salle évoqué il y a quelques années ?

Mme Clairmonde Yersin informe que le projet était trop cossu et pas réaliste. C'est pour cette raison qu'un état des lieux devra être fait pour savoir ce que on peut y réaliser ou pas.

M. Denis Rosat demande si des locaux pour l'accueil parascolaire seront prévus ?

Mme Clairmonde Yersin répond affirmativement.

Mme Michèle Genillard s'inquiète si ce préavis est une première étape et si d'autres coûts d'études viendront s'ajouter ?

Mme Clairmonde Yersin dit qu'il n'y aura pas d'autres frais d'études pour ce projet à part ce préavis.

L'objet est passé au vote

**Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 95'500.- pour l'étude de la rénovation
de la Grande Salle**

Est accepté par 30 OUI et 2 abstentions

Accepter le financement tel que présenté

Est accepté par 31 OUI et 1 abstention

12) Préavis no 17/2011

L'acquisition d'une parcelle sur la Place de la Gare

Le rapport de la commission est lu par M. Martin Sambale.

Mme Natacha Schopfer demande ce qu'il en est des places de parking ?

M. Frédéric Blum répond que but est de développer des places de stationnement pour véhicules ou cars. La création de la chocolaterie est toujours actuelle.

L'objet est passé au vote

**Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 165'000.- pour l'acquisition d'une
parcelle sur la Place de la Gare**

Est accepté à l'unanimité

Accepter le financement tel que présenté

Est accepté à l'unanimité

13) Vacation du conseil

Annie Schwitguébel donne lecture de la proposition de la commission de gestion pour les vacances du conseil communal.

Il n'y a pas de discussions.

La proposition de la commission est passée au vote

Est accepté à l'unanimité

14) Divers et propositions individuelles

M. Denis Rosat demande si le nouvel aménagement de la place du collège, dont les places de parking est définitif ou provisoire ?

Mme Clairmonde Yersin répond que la ligne rouge est prévue pour améliorer la circulation des bus scolaires.

Mme Claire-Lise Blum Burri précise que le chantier des Mourets avait demandé des places de stationnement pour les ouvriers et les places de parking sont temporaires pour ce chantier.

Mme Annie Schwitzguébel demande si l'entretien de la route Scierne Picats - la Verdaz est à la charge de la commune ?

Mme Sonia Lang dit que c'est une route qui a été améliorée avec les améliorations foncières du Canton. Passablement dégradée malgré qu'elle n'a que deux ans, il faut voir dans quelles mesures le Canton peut collaborer pour sa remise en état. Le dossier suit son cours.

M. Colin Rayroud nomme la route de la Manche, qui elle aussi est en mauvais état.

Mme Sonia Lang est en attente du retour de vacances du responsable pour poursuivre le dossier et se dit consciente de la situation.

M. Jean-Paul Yersin demande qui prend en charge la route Comborsin - les Praz, car là également il y a des réfections nécessaires.

Mme Clairmonde Yersin précise que l'éboulement a été dégagé. C'est le Municipal des alpages qui est en charge du dossier, soit elle-même. Un projet d'amélioration est prévu à moyen terme.

M. Pierre-Alexandre Yersin rajoute que le projet de route AF partant depuis les Plannards, via Rubloz pour desservir les alpages de Comborsin, Pra Cluens etc. le bureau Sabert travaille pour trouver la meilleure solution possible. C'est un terrain difficile et les employés communaux font de leur mieux pour garder la route en état.

M. Thierry Genillard demande pourquoi le MOB a effectué des travaux en pleine période de vacances et fermé l'accès au bas du village durant une semaine ?

PV du 30 août 2011

Mme Claire-Lise Blum Burri relate que la Municipalité n'a pas été avertie des travaux et mise devant le fait accompli. Elle s'est permise de faire un courrier au MOB pour exprimer son mécontentement.

M. Colin Rayroud souhaite savoir si le domaine des Plans Praz sont adgugés ?

M. Rodolphe Turrian répond que ce sera fait jeudi prochain.

Il est près de 22h20 lorsque le président clôt cette séance riche en débats animés et productifs.

Rougemont, le 13 octobre 2011

Le Président

La Secrétaire

Colin Rayroud

Daphné Waser